

4 - E. Pôle Ingénierie et Services Urbains – Direction de la Voirie – Service Éclairage Public :
Réorganisation de la régie éclairage public et illuminations (avis) ;

Nous n'avons qu'une question :

Page 4/5 du rapport, vous indiquez que la prise en charge de cette nouvelle activité (+5400 PL / 14%) est réalisable en considérant, entre autres choses :

- Le fait que Citeos aura relampé 100% du parc de Cesson sur 2023/2024 (ce qui signifie pas de relamping avant 7 à 8 ans) : -2% d'activités.

Si vous parlez de relamping, c'est qu'il ne s'agit pas d'un passage en LED. Est-ce judicieux de faire cette opération ou est-elle réalisée ? Notre collectivité aurait pû ou dû exiger la mise en place de LED, surtout que les communes sont accompagnées budgétairement pour ce type de travaux.